

Engagements en termes d'Environnement, de Climat et de Développement Durable

Veuillez trouver ci-dessous les engagements et priorités du Grand Port Maritime de Guadeloupe pour la mise en place d'une politique environnementale intégrée au sein du GPMG qui va au-delà des obligations légales et réglementaires actuelles.

En termes de politique environnementale, le GPMG s'engage à contribuer au développement durable sur le long terme, et de par ses activités de restauration, aller au-delà des obligations environnementales réglementaires.

Les priorités de cette politique se concentrent sur la restauration des écosystèmes, la préservation des espèces terrestres et marines, avec les effets environnementaux associés et les impacts sur l'adaptation sur le climat à travers un programme multi-annuel ambitieux et pionnier intitulé Câyoli.

Pour minimiser les impacts environnementaux, nous nous engageons à :

1. Avoir un programme de gestion environnemental, qui guide et améliore nos performances environnementales, qui se focalise sur les performances environnementales, se concentre sur la protection de l'environnement, et respecte la conservation de la nature.
2. Nous informer et respecter la législation environnementale et les autres engagements environnementaux auxquels nous avons souscrit, et dépasser les objectifs de la réglementation lorsque cela se justifie économiquement.
3. Travailler sur la prévention des incidents environnementaux, et maintenir un grand degré de préparation pour réduire les effets de tout incident qui pourrait survenir.
4. Utiliser les ressources de manière aussi efficace que possible, et faire des efforts pour réduire l'utilisation de l'énergie et des matières premières, afin d'obtenir des réductions substantielles.
5. En vue de parvenir au développement durable, nous contrôlons aussi notre empreinte carbone.
6. Influencer, émettre des demandes et coopérer avec les clients, fournisseurs, les autorités et d'autres participants afin de remplir les objectifs de notre politique environnementale, et consulter de manière adéquate la communauté locale et les organisations pertinentes sur leurs programmes environnementaux.
7. Utiliser des produits et services, qui de par leur production, utilisation, et destruction/recyclage minimisent les impacts environnementaux.

8. Fournir aux employés des formations sur les questions environnementales, et les encourager activement à respecter l'environnement dans leur travail quotidien.
9. Mettre à jour de manière régulière la politique environnementale, bien prendre en compte les résultats des audits, et changements pour le futur.
10. S'assurer que toutes les ressources nécessaires pour la mise en place de notre politique environnementale soient allouées.
11. Publier un rapport annuel.

L'équipe environnementale du GPMG reste à votre disposition pour plus d'information.

Pointe à Pitre, le 2 septembre 2019

La responsable Environnement et DD

Sita NARAYANAN



Le président du Directoire

Yves SALAÜN

